

Groupe de travail Réseau
Request for Comments : 3950
RFC rendue obsolète : 3250
Catégorie : En cours de normalisation
Traduction Claude Brière de L'Isle

L. McIntyre, Consultant
G. Parsons, Nortel Networks
J. Rafferty, Brooktrout Technology
février 2005

Enregistrement du sous-type MIME image/tiff-fx du format de fichier d'image étiquette étendu (TIFF-FX)

Statut de ce mémoire

Le présent document spécifie un protocole Internet en cours de normalisation pour la communauté de l'Internet, et appelle à des discussions et des suggestions pour son amélioration. Prière de se reporter à l'édition actuelle du STD 1 "Normes des protocoles officiels de l'Internet" pour connaître l'état de normalisation et le statut de ce protocole. La distribution du présent mémoire n'est soumise à aucune restriction.

Notice de copyright

Copyright (C) The Internet Society (2004).

Résumé

Le présent document décrit l'enregistrement du sous type MIME image/tiff-fx. Les codages sont définis par "Format de fichier pour la télécopie Internet" et ses extensions.

1. Introduction

Le présent document décrit l'enregistrement du sous type MIME image/tiff-fx. Les codages sont définis par "Format de fichier pour la télécopie Internet" [RFC3949] et ses extensions.

Le présent document a été produit par le groupe de travail Télécopie Internet de l'IETF.

Les mots clés "DOIT", "NE DOIT PAS", "EXIGE", "DEVRA", "NE DEVRA PAS", "DEVRAIT", "NE DEVRAIT PAS", "RECOMMANDE", "PEUT", et "FACULTATIF" en majuscules dans ce document sont à interpréter comme décrit dans le BCP 14, [RFC2119].

2. Définition de TIFF-FX

L'étiquette de format de fichier d'image de télécopie étendue (TIFF-FX, *Tag Image File Format Fax eXtended*) est défini en détails par la [RFC3949] "Format de fichier pour la télécopie Internet".

Bien qu'un bref aperçu et la description des caractéristiques soient fournis dans cette section comme informations de base, le lecteur est invité à se reporter à la spécification originale de TIFF-FX (Format de fichier pour la télécopie Internet) pour obtenir les caractéristiques complètes et les détails techniques.

2.1 Domaine d'application de TIFF-FX

Le présent document définit la spécification d'un format de fichier fondé sur TIFF pour permettre la télécopie normalisée fondée sur la messagerie Internet. Il spécifie les champs TIFF et les valeurs de champ exigées pour la compatibilité avec les Recommandations existantes de l'UIT-T sur la télécopie groupe 3 noir et blanc, grisé et couleur. TIFF a historiquement été utilisé pour traiter les fichiers d'image de télécopie dans les applications telles que la messagerie en différé. Les mises en œuvre qui prennent en charge cette spécification de format de fichier pour l'import/export peuvent choisir de le prendre en charge comme format natif. Le présent document recommande une structure de fichier TIFF qui est compatible avec les mises en œuvre à faible mémoire et écoulement au niveau de la page.

Sauf mention contraire, la spécification TIFF actuelle [TIFF] et les notes techniques TIFF choisies [TTN1], [TTN2] sont les références principales pour décrire TIFF et définir les champs TIFF. Le présent document est la référence principale pour la définition des valeurs de champs TIFF pour les applications de télécopie.

2.2 Caractéristiques de TIFF-FX

Certaines des caractéristiques de TIFF-FX sont :

- TIFF-FX est capable de décrire des données d'image de contenu à deux niveaux, d'échelle de gris, d'une palette de couleurs, de pleine couleur et mixtes.
- TIFF-FX inclut un certain nombre de schémas de compression qui permettent aux développeurs de choisir le meilleur compromis d'espace ou de temps pour leurs applications.
- TIFF-FX est conçu pour être extensible et évoluer en douceur avec l'émergence de nouveaux besoins.

3. Définition MIME

Le présent document définit le sous type MIME image/tiff-fx pour se référer aux profils TIFF-FX J, C, L et M de données d'image codées et à toutes les futures extensions TIFF-FX, ou un sous ensemble de ces profils. Le type de contenu image/tiff-fx PEUT être utilisé lorsque des données d'image noir et blanc sont codées en utilisant les profils TIFF-FX S ou F, ou un sous ensemble, cependant, le type de contenu image/tiff DEVRAIT être utilisé.

4. Enregistrement IANA

Pour : ietf-types@iana.org

Sujet : Enregistrement du type de support standard MIME image/tiff-fx

Nom du type de support MIME : image

Nom du sous type MIME : tiff-fx

Paramètres exigés : aucun

Paramètres facultatifs : aucun

Considérations de codage : ce type de support consiste en données binaires. Le codage base64 devrait être utilisé sur les transports qui ne peuvent pas s'accommoder directement de données binaires.

Considérations de sécurité : TIFF-FX utilise une structure qui peut mémoriser des données d'image et des attributs de ces données d'image. Les champs définis dans la spécification TIFF-FX sont de nature descriptive et fournissent des informations utiles pour faciliter le visionnage et le rendu des images par le receveur. À ce titre, les champs actuellement définis dans la spécification TIFF-FX ne créent pas par eux-mêmes de risques de sécurité supplémentaires, car les champs ne sont pas utilisés pour induire un comportement particulier de l'application receveuse. TIFF-FX a une structure extensible, de sorte qu'il est théoriquement possible que des champs soient à l'avenir définis qui pourraient être utilisés pour induire des actions particulières de la part du receveur, présentant donc des risques supplémentaires pour la sécurité, mais ce type de capacité n'est pas accepté dans l'application TIFF-FX référencée. Bien sûr, la définition de champs qui pourraient inclure de telles instructions de traitement sont incompatibles avec les buts et l'esprit de la spécification TIFF-FX.

Le type MIME et l'extension de fichier définie dans le présent document NE DOIVENT PAS être utilisés pour choisir aveuglément un programme de traitement. Il appartient à la mise en œuvre de déterminer l'application (si nécessaire) et de rendre l'image à l'utilisateur.

Considérations d'interopérabilité : La capacité des mises en œuvre à traiter toutes les applications définies (ou les profils au sein des applications) de TIFF-FX peut n'être pas totale. Par suite, les mises en œuvre peuvent décoder et tenter d'afficher les données d'image TIFF-FX codées pour déterminer seulement que l'image ne peut pas être rendue.

Spécification publiée : TIFF-FX (*Tag Image File Format Fax eXtended*) est défini dans la RFC 3949, "Format de fichier pour la télécopie Internet", février 2005, R. Buckley, D. Venable, L. McIntyre, G. Parsons, et J. Rafferty.

Applications qui utilisent ce type de support : Imagerie, télécopie, messagerie et multimédia.

Information supplémentaires :

Numéros magiques : II (petit boutien) 49 49 2A 00 hex ; MM (gros boutien) 4D 4D 00 2A hex.

Extensions de fichier : .TFX

Code de type de fichier Macintosh : TFX

Adresse personnelle & de messagerie à contacter pour information : Lloyd McIntyre Lloyd_McIntyre@Dell.com
Glenn W. Parsons gparsons@nortelnetworks.com
James Rafferty jraff@brooktrout.com

Usage prévu : courant

Contrôleur des changements : Lloyd McIntyre

5. Considérations sur la sécurité

TIFF-FX utilise une structure qui peut mémoriser des données d'image et des attributs de ces données d'image. Les champs définis dans la spécification TIFF-FX sont de nature descriptive et fournissent des informations utiles pour faciliter le visionnage et le rendu des images par un receveur. À ce titre, les champs actuellement définis dans la spécification TIFF-FX ne créent pas par eux-mêmes de risque de sécurité supplémentaires, car les champs ne sont pas utilisés pour induire un comportement particulier de l'application receveuse.

TIFF-FX a une structure extensible, de sorte qu'il est théoriquement possible que des champs soient définis à l'avenir qui pourraient être utilisés pour induire des actions particulières de la part du receveur, présentant donc des risques supplémentaires pour la sécurité, mais ce type de capacité n'est pas pris en charge par la spécification TIFF-FX référencée. Bien sûr, la définition de champs qui incluraient de telles instructions de traitement n'est pas cohérente avec les buts et l'esprit de la spécification TIFF-FX.

Le type MIME et l'extension de fichier définies par le présent document NE DOIT PAS être utilisée pour choisir aveuglément un programme de traitement. Il appartient aux mises en œuvre de déterminer l'application (si nécessaire) et de rendre l'image à l'utilisateur.

6. Références

6.1 Références normatives

[RFC3949] R. Buckley et autres, "Format de fichier pour télécopie Internet", février 2005. (D.S.)

6.2 Références pour information

[RFC2119] S. Bradner, "[Mots clés à utiliser](#) dans les RFC pour indiquer les niveaux d'exigence", BCP 14, mars 1997.

[TIFF] Adobe Developers Association, "TIFF (TM) Revision 6.0 – Final", 3 juin 1992.

[TTN1] Adobe PageMaker 6.0 "TIFF Technical Notes", 14 septembre 1995,
<http://partners.adobe.com/asn/developer/pdfs/tn/TIFFPM6.pdf>

[TTN2] Adobe Photoshop "TIFF Technical Notes", Remplace la spécification TIFF/JPEG, 22 mars 2002,
<http://partners.adobe.com/asn/developer/pdfs/tn/TIFFphotoshop.pdf>

Annexe A. Liste des corrections à la RFC 3250

- Remplacement de la référence à la RFC 2301 par celle de draft-ietf-fax-tiff-fx-13.txt
- Section 3 "Définition MIME"; ajout d'une déclaration de "DEVRAIT" pour affirmer que image/tiff est le type de contenu préféré pour représenter les profils S et/ou F.
- Révision des considérations sur la sécurité.
- Fusion des Sections 2 et 3 et renumérotation.

Adresse des auteurs

Lloyd McIntyre
10328 S. Stelling Road
Cupertino, CA 95014
USA
téléphone : +1-408-725-1624
mél : loyd10328@pacbell.net ou
Lloyd_McIntyre@Dell.com

Glenn W. Parsons
Nortel Networks
P.O. Box 3511, Station C
Ottawa, ON K1Y 4H7
Canada
téléphone : +1-613-763-7582
mél : gparsons@nortel.com

James Rafferty
Brooktrout Technology
410 First Avenue
Needham, MA 02494
USA
téléphone : +1-781-433-9462
mél : jraffi@brooktrout.com

Déclaration complète de droits de reproduction

Copyright (C) The Internet Society (2005).

Le présent document est soumis aux droits, licences et restrictions contenus dans le BCP 78, et à www.rfc-editor.org, et sauf pour ce qui est mentionné ci-après, les auteurs conservent tous leurs droits.

Le présent document et les informations contenues sont fournis sur une base "EN L'ÉTAT" et le contributeur, l'organisation qu'il ou elle représente ou qui le/la finance (s'il en est), la INTERNET SOCIETY et la INTERNET ENGINEERING TASK FORCE déclinent toutes garanties, exprimées ou implicites, y compris mais non limitées à toute garantie que l'utilisation des informations ci-encloses ne violent aucun droit ou aucune garantie implicite de commercialisation ou d'aptitude à un objet particulier.

Propriété intellectuelle

L'IETF ne prend pas position sur la validité et la portée de tout droit de propriété intellectuelle ou autres droits qui pourraient être revendiqués au titre de la mise en œuvre ou l'utilisation de la technologie décrite dans le présent document ou sur la mesure dans laquelle toute licence sur de tels droits pourrait être ou n'être pas disponible ; pas plus qu'elle ne prétend avoir accompli aucun effort pour identifier de tels droits. Les informations sur les procédures de l'ISOC au sujet des droits dans les documents de l'ISOC figurent dans les BCP 78 et BCP 79.

Des copies des dépôts d'IPR faites au secrétariat de l'IETF et toutes assurances de disponibilité de licences, ou le résultat de tentatives faites pour obtenir une licence ou permission générale d'utilisation de tels droits de propriété par ceux qui mettent en œuvre ou utilisent la présente spécification peuvent être obtenues sur le répertoire en ligne des IPR de l'IETF à <http://www.ietf.org/ipr> .

L'IETF invite toute partie intéressée à porter son attention sur tous copyrights, licences ou applications de licence, ou autres droits de propriété qui pourraient couvrir les technologies qui peuvent être nécessaires pour mettre en œuvre la présente norme. Prière d'adresser les informations à l'IETF à ietf-ipr@ietf.org .

Remerciement

Le financement de la fonction d'édition des RFC est actuellement fourni par l'Internet Society